

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 21 avril 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint,
services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint,
développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Nathalie Ricard

CE-2021-403-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

CE-2021-404-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-405-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 avril 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-406-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de la police, du rapport d'activités du Bureau d'intégrité et d'éthique Laval-Terrebonne (BIELT) pour l'année 2020, et en recommande le dépôt au conseil municipal.

CE-2021-407-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 17 mars 2021.

CE-2021-408-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la Ville de Terrebonne à participer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec pour son projet du poste Judith-Jasmin concernant les travaux de réaménagement du parc et de construction d'une piste de BMX récréative asphaltée de style « Pumptrack » au Parc Pierre-Le Gardeur.

QUE le comité exécutif mandate le directeur général afin de soumettre à Hydro-Québec, pour approbation, la *Fiche de présentation de l'initiative – Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)* dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui sera allouée.

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la *Convention de réalisation d'initiatives dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée* à intervenir avec Hydro-Québec incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-409-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 1 888 603 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Laurier, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chap. S-4.1.1), sous le numéro 808.*

CE-2021-410-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des travaux publics, du rapport autorisant les dépenses et l'octroi de contrat pour les travaux associés à la réparation en urgence de la conduite d'eau potable, sous la bretelle d'accès menant de l'autoroute 40 direction ouest vers l'autoroute 640 direction ouest, jusqu'à concurrence d'un montant de 600 000 \$, taxes incluses, et en recommande le dépôt au conseil municipal, et ce, conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE la dépense nette soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

CE-2021-411-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement pourvoyant des travaux de démolition et reconstruction de la caserne d'incendie numéro 4 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 10 161 000 \$, sous le numéro 806.*

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

CE-2021-412-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder à **PERREAU ARCHITECTURE (ATELIER URBAN FACE INC.)**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-3010 pour la construction de la Maison du Meunier, l'aménagement d'une agora extérieure et la mise en valeur de l'Île-des-Moulins, à Terrebonne, pour une période approximative de 2 ½ ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 962 335,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QU'un montant de 547 565,19 \$, taxes incluses, soit octroyé selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi qu'un montant de 414 769,18 \$, taxes incluses, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt de type parapluie numéro 793 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-413-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'établir une entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du prolongement de la voie de desserte au kilomètre 41 de l'autoroute 640.

QUE la Ville de Terrebonne confirme son engagement au MTQ de défrayer tous les coûts du projet, selon la répartition des coûts présentée au dossier décisionnel, soit un tiers (1/3) Ville et deux tiers (2/3) promoteur.

CE-2021-414-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser, sous réserve d'approbation de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC), la reconduction du projet pilote du Vieux-Terrebonne, lequel consiste à l'aménagement des terrasses commerciales sur le domaine public, du 10 mai au 27 septembre 2021, dans l'espace délimité aux plans (Annexe A), et selon l'entente entre les commerçants participants et la Ville de Terrebonne (Annexe B), dont les annexes A et B font partie intégrante de la présente résolution.

QUE madame Kate Primeau, coordonnatrice au développement économique, et monsieur Daniel Leduc, conseiller stratégique au développement économique, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de

Terrebonne, les ententes d'autorisation de l'occupation du domaine public avec les commerçants participants au projet, le tout conformément au plan des interventions.

QUE la création d'espaces piétons sur l'emprise de la rue Saint-Pierre entre les rues Sainte-Marie et Saint-André soit autorisée pour la période du 18 juin au 6 septembre 2021 ainsi que dans le stationnement Sainte-Marie pour la période du 10 mai au 6 septembre 2021, afin de créer un espace public vivant et partagé (Annexe A).

QUE la date d'entrée en vigueur du 10 mai 2021, suivant la résolution du conseil municipal, peut varier en fonction de l'approbation de l'OMSC.

CE-2021-415-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, autorise le Comité consultatif de toponymie à procéder à l'analyse de la demande pour la modification de deux (2) désignations toponymiques existantes, soient le toponyme du parc Masson et l'odonyme de la rue Chapleau, ainsi que la création d'un toponyme pour le lieu historique du premier cimetière de Terrebonne situé derrière le théâtre, face à la Rivière-des-Mille-Îles.

QUE ses recommandations soient soumises au comité exécutif, tel que prévu au règlement numéro 665.

QUE le Comité consultatif de toponymie soit autorisé à s'adjoindre d'une personne-ressource experte afin d'aider le comité dans son analyse, le cas échéant.

CE-2021-416-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne désigne madame Geneviève Cadieux, chef de division arts, culture et bibliothèques de la Direction du loisir et de la vie communautaire en tant que représentante de la Ville pour déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme intitulé « *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2021-2022* ».

CE-2021-417-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 30.

Président

Greffier